

MENTION DU CONJOINT-COLLABORATEUR

[imprimé P2](#) dûment rempli et signé

MENTION

Si marié

- Extrait d'acte de mariage ou copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance portant la mention du mariage de moins de 3 mois

Si pacsé

- extrait d'acte de naissance portant la mention du PACS, ou copie du livret de famille portant la mention du PACS, ou certificat de PACS délivré par la mairie

SUPPRESSION DE LA MENTION

[imprimé P2](#) dûment rempli et signé si vous n'optez pas pour la prestation CFE.

Coût des Formalités - Règlement par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce – Tarifs 2019

Dans les deux cas	50.95 €
-------------------	---------

Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

Redevance de votre CCI : 70 euros net de taxe.